

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

SÉANCE ORDINAIRE DU 07 NOVEMBRE 2023

Projet de procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 07 novembre 2023, à 19 h, à la salle de l'édifice municipal.

Monsieur le maire, Patrice Morin préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Chantal Bilodeau – conseillère siège no 1
Mme Eve-Lyne Marcotte – conseillère siège no 2
Mme Denise Houle - conseillère siège no 3
M. Steven R. Deshaies – conseiller siège no 4
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 5
M. Bernard Philipps- conseiller siège no 6

Est également présente :

Mme Mélanie Berthelette, directrice générale et greffière-trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

2023-11-158

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Monsieur Steven R. Deshaies,
Appuyé par Madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance du conseil se tient devant public et que ;

La séance est déclarée ouverte à 19h01

Adoptée.

2023-11-159

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR



MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS
Séance ordinaire du conseil municipal
du 07 novembre 2023 à 19 h

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023

4. Communiqués et correspondance

4.1. Tableau des correspondances reçues en octobre 2023

5. Administration et finances

5.1 Liste des comptes à payer

5.2 Dépôt – Activités de fonctionnement à des fins fiscales

5.3 Calendrier des séances du conseil 2024

5.4 Fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes 2023

5.5 Autorisation pour l'achat d'une banque d'heure pour Infotech

5.6 Autorisation pour l'achat de papeterie et chèque

5.7 Achat d'un pneu pour le tracteur

5.8 Demande d'entretien pour le cirage du plancher de la salle municipale

5.9 Règlement 83 modifiant le règlement 83-1 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

5.10 Demande de financement 2023 – Carrefour des Générations du Grand Daveluyville

5.11 Projet d'emprunt d'un camion autopompe-citerne

5.12 Achat d'une génératrice, d'une pompe et des tuyaux – borne sèche

5.13 Avis de motion – Règlement 128-02 modifiant le règlement 128-01 relatif au traitement des élus municipaux

5.14 Avis public de dépôt de rôle 2024-2025-2026

6. **Travaux publics**
 - 6.1. Achat et installation d'un panneau pour identifier la borne sèche
 - 6.2. Demande pour faire vider les toilettes chimiques
 - 6.3. Demande pour faire réparer les lumières des lampadaires de rue

7. **Loisirs et Culture**
 - 7.1. Renouvellement des droits de passage pour le Club Les Baroudeurs 2023-2024
 - 7.2. Invitation à la mache symbolique pour la journée mondiale du diabète

8. **Aménagement et Urbanisme**

9. **Sujets divers (demeure ouvert)**

10. **Rapport des élus**

11. **Période de questions**

12. **Levée de la séance**

En conséquence,

Sur proposition de Madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par Madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter
l'ordre du jour tel que présenté;

Adoptée

2023-11-160

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE LE projet de procès-verbal a été transmis aux
conseillers et conseillères avant la présente
séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Monsieur Bernard Philipps
Appuyée par Monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du **10 OCTOBRE 2023**.

Adoptée.

4. Communiqués et correspondances

4.1 Les correspondances de septembre ont été remis aux élus, celles-ci peuvent être consultées au bureau municipal.

5. Administration et Finances

2023-11-161

5.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste
des comptes à payer avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Monsieur Bernard Philipps
Appuyé par Monsieur Steve R. Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des dépenses soumis par la directrice générale, greffière-trésorière par intérim, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Adoptée.

2023-11-162

5.2 DÉPÔT- ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	
Taxes	7 952.68\$
Dépôt de prêt 2	34 567.15\$
Total	42 519.83\$
<u>Dépenses</u>	
Paies élus	2 438.38\$
Salaires employés	7 247.57\$
Comptes payés	133 453.96\$
Total	143 139.91\$

2023-11-163

5.3 Adoption des dates de séances du conseil de 2024.

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC*, exige que le conseil établisse, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Madame Chantal Bilodeau
Appuyée par Madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les séances auront lieu au centre communautaire de Maddington Falls située au 86, route 261 N à Maddington Falls.

Et d'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Municipalité de Maddington Falls pour l'année 2024 comme suit :

16 janvier 2024 à 19h00	6 février 2024 à 19h00
5 mars 2024 à 19h00	2 avril 2024 à 19h00
7 mai 2024 à 20h00	4 juin 2024 à 20h00
2 juillet 2024 à 20h00	20 août 2024 à 20h00
10 septembre 2024 à 20h00	1 ^{er} octobre 2024 à 19h00
5 novembre 2024 à 19h00	3 décembre 2024 à 19h00

Adoptée

2023-11-164

5.4 Fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes 2023.

Sur proposition de Monsieur Bernard Philipps
Appuyé par Madame Chantal Bilodeau

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le bureau municipal sera fermé du 22 décembre 2023 au 2 janvier 2024 inclusivement.

Adoptée

2023-11-165 5.5 Autorisation pour l'achat d'une banque d'heure pour Sygem

CONSIDÉRANT QUE la dernière banque d'heure achetée datait d'avril 2022 et que celle-ci est épuisée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Monsieur Gaétan Légaré
Appuyée par Madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale greffière-trésorière par intérim à acheter une banque de 26 heures au coût de deux mille deux cent dix dollars (2210.00\$) plus taxes.

Adoptée

2023-11-166 5.6 Autorisation pour l'achat de papeterie et chèques

CONSIDÉRANT QUE la directrice général et greffière-trésorière par intérim devra passer une commande de papeterie en prévision de la facturation de la taxation annuelle et pour la préparation des chèques

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Monsieur Bernard Philipps
Appuyée par Madame Chantal Bilodeau

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de papeterie et de chèques pour que la directrice générale greffière-trésorière par intérim ait en sa disposition le matériel nécessaire.

Adoptée

2023-11-167 5.7 Achat d'un pneu pour le tracteur et d'une courroie pour la tondeuse du tracteur

CONSIDÉRANT QUE la maintenance a été effectuée sur le tracteur et que l'usure des pneus a été remarquée et une réparation temporaire a été effectuée à la suite d'une crevaisson;

CONSIDÉRANT QUE l'usure de la courroie de la tondeuse du tracteur a été remarquée et que le remplacement devra être effectué.

Sur proposition de Monsieur Gaétan Légaré

Appuyée par Monsieur Steven R. Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'achat et l'installation d'un pneu sur le petit tracteur soit effectué

QUE l'achat et l'installation d'une courroie soit effectuée

Adoptée

2023-11-168 5.8 Demande d'entretien pour l'entretien du plancher de la salle

CONSIDÉRANT QUE l'entretien de récurage et de cirage du plancher de la salle municipale devra être fait prochainement.

Sur proposition de Madame Eve-Lyne Marcotte

Appuyée par Madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice générale greffière-trésorière contactera la compagnie d'entretien de récurage et de cirage de plancher MB Nettoyage SENC afin que les travaux soient effectués

Adoptée

2023-11-169

5.9 RÈGLEMENT 83-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 83 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRE D'URGENCE 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité civile prévoit que toute municipalité locale, doit d'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 10 octobre 2023 par Madame Eve-Lyne Marcotte;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté par Madame Eve-Lyne Marcotte le 10 octobre 2023;

En conséquence,

Sur proposition de Monsieur Bernard Phillips

Appuyée par Madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 3 du règlement no 83 est remplacé par le suivant :

3. À compter du 1^{er} janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le règlement no 83 est modifié par l'insertion après l'article 3, du suivant :

3.1. Le montant de la taxe est indexé, au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour les fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0.005\$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0.005\$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la Gazette officielle

du Québec, conformément à l'article 2.1 du règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r.14).

3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

QUE le règlement 83-1 soit adopté :

QUE le présent règlement entrera en force et en vigueur selon la Loi.

Adoptée

Patrice Morin,
Maire

Mélanie Berthelette,
Directrice générale greffière-trésorière

Adoption du règlement 83
Avis de motion du règlement 83-1
Présentation du projet de règlement 83-1
Adoption du règlement 83-1
Publication
Entré en vigueur

1^{er} juin 2004
10 octobre 2023
10 octobre 2023
7 novembre 2023
8 novembre 2023
8 novembre 2023

2023-11-170

5.10 Demande de financement 2023 – Carrefour des Générations du Grand Daveluyville

CONSIDÉRANT QUE chaque année la municipalité reçoit une demande de financement du Carrefour des Génération du Grand Daveluyville d'un pourcentage par citoyen de Maddington Falls;

En conséquence,

Sur proposition de Monsieur Bernard Philipps
Appuyée par Monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à verser au Carrefour des Générations du Grand Daveluyville la somme de 2250,00\$ pour l'année 2024;

Adoptée

2023-11-171

5.11 Projet d'emprunt d'un camion autopompe-citerne

CONSIDÉRANT QUE le la Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes a besoin d'une résolution d'appui au projet d'emprunt pour l'achat d'un camion autopompe-citerne

CONSIDÉRANT QUE le la Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes a adopté son Règlement no 9 décrétant une dépense de 646 307\$ (six cent quarante-six mille trois cent sept dollars) et un emprunt de 525 000\$ (cinq cent vingt-cinq mille dollars) relativement à l'acquisition d'un camion autopompe-citerne pour fin du service incendie.

En conséquence,

Sur proposition de Monsieur Gaétan Légaré
Appuyée par Monsieur Steven R. Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal approuve la demande d'emprunt de la Régie Intermunicipale de sécurité publique des Chutes pour la dépense de cet achat

Adoptée.

2023-11-172

5.12 Achat d'une génératrice, pompe et tuyaux - borne sèche

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une génératrice, d'une pompe et des tuyaux seront nécessaire pour le remplissage de la borne sèche

En conséquence,

Sur proposition de Monsieur Gaétan Légaré

Appuyée par Madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'achat d'une génératrice, d'une pompe submersible et des tuyaux soit effectuer afin qu'il puisse être installé pour le remplissage de la borne sèche.

Adoptée

2023-11-173

5.13 Avis de motion – Règlement 128-02 modifiant le règlement 128-01 relatif au traitement des élus municipaux

Avis de motion est donné par Monsieur Steven R. Deshaies pour l'adoption prochaine du règlement 128-02 modifiant le règlement 128-01 relatif au traitement des élus municipaux. Monsieur Steven R. Deshaies fait la présentation du projet de règlement tel que requis par l'article 445 du code municipal.

2023-11-174

5.14 Avis public de dépôt de rôle 2024-2025-2026

L'avis public qui vous est donné par la/le directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Maddington Falls pour le rôle triennal d'évaluation foncière concernant les années **2024-2025-2026**, celui-ci étant déposé au bureau de la présente municipalité le 25 octobre 2023. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'avis est également donné à toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien, dont elle-même ou une autre personne, est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2024 (**au plus tard le 30 avril 2024**);
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:

MRC d'Arthabaska
150 Notre-Dame Ouest
Victoriaville (Québec) G6P 1R9

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué, ou sur le site web de la MRC d'Arthabaska à l'adresse suivante :
<https://munidata.ca/upload/contentsFile/file/Inq/4333fr-CA.pdf>.

- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 137 de la MRC d'Arthabaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à la municipalité de Maddington Falls, ce 08 novembre 2023.

6 Travaux publics

2023-11-175

6.1 Demande d'achat de panneau pour identifier la borne sèche

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un panneau d'identification pour la borne sèche soit fait pour permettre sa visibilité en bordure de la route.

En conséquence,

Sur proposition de Madame Chantal Bilodeau

Appuyée par Madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'achat du panneau pour la borne sèche soit effectuer afin qu'il puisse être installé

Adoptée

2023-11-176

6.2 Demande pour faire vider les toilettes chimiques

CONSIDÉRANT QUE les deux toilettes chimiques situés dans le stationnement de L'Éco-sentier et une toilette chimique dans le stationnement de la vieille traverse doivent être entretenue durant l'année;

En conséquence,

Sur proposition de Madame Denise Houle

Appuyée par Monsieur Steven R. Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière a contacté les spécialistes pour procéder à la vidange des toilettes chimiques avant la période hivernale.

Adoptée

2023-11-177

6.3 Demande pour faire réparer les lumières des lampadaires de rue

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu des plaintes mentionnant que plusieurs lumières des lampadaires de rue son défectueux;

CONSIDÉRANT QUE l'employé municipal procèdera à une ronde de vérification en soirée afin d'identifier toutes les lumières qui devront être réparé;

En conséquence,

Sur proposition de Monsieur Bernard Philipps

Appuyée par Madame Chantal Bilodeau

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'entrepreneur procède à la réparation de toutes les lumières des lampadaires de rue défectueuses selon la liste qui lui sera remise et ce en un seul déplacement.

Adoptée

7. Loisirs et Culture

2023-11-178

7.1 Renouvellement des droits de passage pour le Club Les Baroudeurs 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Les Baroudeurs ont fait la demande de renouvellement des droits de passage sur les chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE les droits de passages sont les même que les années précédentes ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est récurrente à chaque année;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Monsieur Steven R. Deshaies
Appuyée par Monsieur Gaétan Légaré

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser les droits de passages sur les chemins municipaux aux endroits suivants;

- Rue du pont – 300 mètres;
- Rang de la rivière – 500 mètres;
- Rang 11 – 100 mètres ;
- Rang 16 – 2 kilomètres;
- Rang 10 – à partir de l'intersection de la route 261 – 500 mètres

D'aviser le Club Quad Les Baroudeurs de s'assurer de l'entretien des pancartes de signalisation routière.

D'aviser le Club Quad Les Baroudeurs de veiller à ce que les entrées et sorties des sentiers soient aux endroits indiqués par la signalisation routière.

QUE la présente résolution soit effective jusqu'à ce qu'il y en ait une nouvelle adoptée.

Adoptée.

2023-11-179

7.2 Invitation à la marche symbolique pour la journée mondiale du diabète

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de Diabète Bois-Francs souligne la journée mondiale du diabète et vous invite à venir supporter la cause du diabète le mardi 14 novembre 2023.

CONSIDÉRANT QUE des allocutions seront faites avant le départ vers 18h15 et que la marche débutera à 18h30 à la Bibliothèque Charles-Édouard-Mailhot, pour se rendre jusqu'à l'hôtel de Ville où il y aura la levée du drapeau.

En conséquence,

Sur proposition de Monsieur Gaétan Légaré
Appuyée par Monsieur Steven R. Deshaies

Il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents

QUE les membres des conseils municipaux de la MRC d'Arthabaska sont invités à prendre part à la marche

Adoptée

8. Aménagement et urbanisme

9. Sujets divers (demeure ouvert)

CONSIDÉRANT QUE la séance demeure ouverte, les points suivants ont été ajoutés.

10. RAPPORT DES ÉLUS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-11-180

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

En conséquence,

Sur proposition de Monsieur Bernard Philipps

QUE la séance soit levée à 20h04

Adoptée

Patrice Morin,
Maire

Mélanie Berthelette
Directrice générale
Greffière-trésorière par intérim

Je, Patrice Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Maddington Falls le _____ 2023.